



LE BILLET

La boule de cristal de Nicolas Sarkozy

PAR GEORGES BOURQUARD

Dans une vraie fausse interview à “Valeurs actuelles”, Nicolas Sarkozy livre le fond de sa pensée. D’ordinaire c’est sa garde rapprochée qui se charge de la besogne, mais là il se découvre. Au passage François Hollande s’est bien mis le doigt dans l’œil en assurant à un enfant au salon de l’Agriculture que “Sarkozy, tu ne le verras plus”. À défaut de le voir, on n’a pas fini de l’entendre... Qu’on se le dise, le marigot politique ne manque pas à l’ancien président, il le trouve même d’un “ennui mortel”. C’est gentil pour ses amis... Sarkozy est heureux comme un pape non démissionnaire, ses journées étant très occupées par les navettes à l’école pour y accompagner sa fille de 17 mois. Pour un peu il nous ferait croire que le passage de l’hyperprésidence à la semi retraite ne lui fait ni chaud ni froid. Plus gravement, l’époux de Carla Bruni s’improvise Madame Irma. Sa boule de cristal prédit une déferlante de catastrophes, une crise sociale suivie d’une autre financière, le tout débouchant sur des troubles politiques. Et là que croyez-vous qu’il adviendra ? Zorro Sarkozy va arriver. Par devoir justifie-t-il, pas par envie. Pareil sens du sacrifice doit tirer les larmes à François Fillon. Car pur hasard, ces confidences tombent pile poil alors que son ancien Premier ministre se sent poussé par un besoin d’émancipation. L’ex-collaborateur n’est pas au bout de ses peines... À croire que d’ici 2017 Nicolas Sarkozy ne veut voir qu’une tête. La sienne.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN

Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S. A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 7 969 520€
Durée 99 ans
à compter du 14 juin 1945

Siège social : Les Iles Cordées
38913 VEUREY CEDEX

Principal associé : EBRA

Direction générale
CENTRE DE PRESSE DE VEUREY
38913 VEUREY CEDEX
Tél. 04 76 88 71 00
Télécopie 04 76 85 80 20
ledauphine.com

Publicité
PUBLIPRINT DAUPHINÉ
Commissionitaire n° 0416 C 83387

Audience mesurée par :
AUDIPRESSE

Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY - Tirage moyen : 303 551 exemplaires



le dauphiné

LIBÉRÉ

AVEC LE FROID

LES PRIX DE VOTRE ABONNEMENT BAISSENT 20%

* Offre réservée aux nouveaux abonnés

■ ABONNEMENT 7 JOURS / 7 à durée libre

*Par prélèvement mensuel, durant les 6 premiers mois le journal vous coûtera 0,72€ au lieu de 0,90€, du lundi au samedi et 1,20€ au lieu de 1,50€ le dimanche avec TV magazine et Version Femina.

Pour vous abonner : appeler le

N° Vert 0800 887 001 **

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement, 38913 Veurey Cedex

Attention, remplissez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Indiquez vos coordonnées

Nom Prénom

Adresse

CP/Ville Tél

Pour payer, c'est facile :

☐ Par prélèvement mensuel je remplis le document ci-dessous et je le retourne accompagné d'un RIB.

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements ordonnés par Le Dauphiné Libéré pour mon abonnement Dauphiné Libéré. Je pourrai en faire suspendre l'exécution par demande à l'établissement teneur de mon compte et par lettre avec AR adressée au Dauphiné Libéré.

Date et signature obligatoires	1 TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
	Nom Prénom Rue Code postal Ville
	2 COMPTE À DÉBITER
	Etablis. Guichet N° de compte Clé R.I.B.
	3 NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
	N° Rue Code postal Ville

Créditeur
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
N° National d'Emetteur
421-645

Informations et libertés, le droit d'accès et de rectification des données concernant les abonnés peut s'exercer auprès du service Abonnements. Sauf opposition formulée par écrit, les données sont communiquées à des organismes extérieurs.

VOTRE RÉGION

FAITS DIVERS L'enquête sur l'accident mortel n'a constaté aucune lacune dans l'encadrement

Les quatre victimes étaient des glaciéristes aguerris

Hier, la présidente du club alpin français de Rennes a été entendue dans les locaux du PGHM de Briançon. Photo le DL/O. B

CRÉVOUX

Les quatre glaciéristes bretons devaient rester encore quelques jours de plus dans les Hautes-Alpes, pour un stage de perfectionnement en alpinisme. Mais la nature en a décidé autrement. Mardi, une avalanche de plaque les a emportés, alors qu'ils tentaient de gravir la goulotte des Enfers, avec un guide haut-alpin, Charly Demor, 35 ans (notre édition d'hier). Un guide réputé très bon. C'est lui, légèrement blessé et choqué, qui a donné l'alerte. Hier après-midi, il a pu être auditionné, dans le cadre d'une enquête menée par le peloton de gendarmerie de haute montagne de Briançon.

“Il n'y a aucune lacune”

« Le guide a l'habitude de travailler pour le club alpin français de Rennes, auquel il a été affilié. Là, le Caf avait fait appel à lui pour un stage d'alpinisme d'une semaine dans

les Hautes-Alpes », explique le procureur de la République, Philippe Toccanier. Lundi, le groupe était parti faire une course d'arêtes mixte dans les Aiguilles de Chabrières, à Réallon. « Ils avaient l'objectif de se perfectionner sur les cascades de glace. » Mardi, à Crévoux, ils avaient entamé leur progression vers 10 h 30. Trois des victimes, tous des hommes, âgées de 28, 35 et 49 ans, habitaient à Rennes. La quatrième, âgée de 40 ans, à Châteaubourg. La victime âgée de 35 ans avait suivi ses études à l'Insa de Rennes avec le guide haut-alpin. « Tout a été examiné, poursuit Philippe Toccanier. C'étaient des alpinistes aguerris. Il n'y a aucune lacune. Ils étaient parfaitement équipés, notamment avec du matériel de détection. C'est comme ça que les victimes ont été retrouvées. Pour l'instant, nous restons dans le cadre d'une enquête relative à la détermination des causes de la mort. » Selon les premières explications fournies par le guide, une plaque s'est détachée dans la

Les conditions météorologiques étaient difficiles, mardi. Elles ont ralenti la progression des secouristes, qui ont dû se passer de l'hélicoptère. Photo le DL/Vincent OLLIVIER

partie supérieure de la course. « Le guide assurait au niveau du relais n° 6. Deux des victimes étaient au niveau du relais n° 5, rapporte le procureur. Les deux autres progressaient entre les deux relais. Elles ont été touchées par l'avalanche en premier, emportant les deux alpinistes du relais n° 5. L'avalanche a été déclenchée naturellement. Ce qui a entraîné le décès, c'est le choc. » La présidente du Club alpin français de Rennes, Virginie Bonamy-Bourgeois, est arrivée à Briançon hier. Elle a passé une partie de l'après-midi dans les locaux du PGHM, où elle a fait sa déposition. Selon elle, le Caf de Rennes organise régulièrement des stages dans les Hautes-Alpes. Virginie Bonamy-Bourgeois est naturellement très affectée par cet accident. « On a perdu quatre amis », déplore-t-elle. « Et toutes nos pensées vont à leurs familles ». Familles qui devaient pour certaines arriver dans le département hier soir. D'autres sont attendues aujourd'hui.

Audrey LUNGO et Olivier BUTEUX

JUSTICE Procès des associations fictives financées par la Région

Un prévenu met en cause l'ex-attaché de la députée

MARSEILLE

Un des principaux prévenus dans l'affaire de détournement de fonds publics examinée par le tribunal correctionnel de Marseille, a mis en cause, hier, l'ex-attaché parlementaire de la députée PS Sylvie Andrieux, jugée elle aussi dans ce dossier. « Je n'avais qu'un seul patron, Rolland Balalas », l'ancien attaché parlementaire de la députée, a dit à la barre Boumédiène Benamar, accusé d'être au centre de ce vaste système de détournement présumé de plus de 700 000 euros de subventions de la Région, sur fond de clientélisme politique au profit de Sylvie Andrieux. Aux côtés de vingt et un autres prévenus, la députée comparait depuis lundi, en tant qu'ancienne vice-présidente de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la politique de la ville à l'époque des faits, entre 2005 et 2008. « Balalas ne voulait jamais que je figure dans les associations pour ne pas qu'on fasse le lien entre nous deux », a assuré au tribunal Boumédiène Benamar, un athlétique gaillard fêré de sport, venu de la cité de la Busserine, dans les quartiers nord. Car Balalas « avait besoin de moi dans les quartiers pour

coller des affiches et être présent » pour dire à la presse, si besoin, qu'il s'en était sorti « grâce au parti socialiste », a ajouté cet homme, condamné dans le passé à de la prison pour violences et escroquerie, en reconnaissant par ailleurs avoir beaucoup menti pendant cette instruction. Des subventions pour se faire élire ? Les dossiers de subventions étaient montés par Cédric Do-co, un maçon, prévenu lui aussi, avant d'être « apportés dans le bureau de M. Balalas à la Région, qui vérifiait tout », a encore dit Boumédiène Benamar. À l'époque secrétaire général du groupe PS à la Région, Rolland Balalas, absent au procès en raison de problèmes de santé, avait expliqué au cours de l'instruction que les subventions accordées par la députée l'étaient avec des « visées électoralistes », dans le but de l'aider à s'implanter et à se faire élire. Boumédiène Benamar a expliqué mercredi comment les associations, dont l'objet social était opportunément en rapport avec la politique urbaine, étaient montées et des présidents « de paille » choisis. Une fois que les subventions étaient attribuées – jusqu'à 300 000€ pour l'une des associations – et

L'ex-conseillère régionale PS Sylvie Andrieux est au centre du procès en cours. AFP/Boris HORVAT

versées sur leurs comptes, l'argent était retiré en liquide pour être distribué aux différents acteurs du système. Une fois le liquide récupéré, Boumédiène Benamar donnait « rendez-vous sur le parking du MacDo de Sainte-Marguerite avec Balalas » et lui « remettait les enveloppes ». La présidente du tribunal enchaîne : « Mais cela représente une somme énorme en liquide ! » Le prévenu précise : « sur 180 000 euros, j'en ai remis 130 000 à Balalas en plusieurs fois, parce qu'il avait peur de Tracfin », (la cellule anti-blanchiment du ministère de l'Économie, à l'origine de l'enquête, ndr). Le procès doit se poursuivre jusqu'au 22 mars.

“Un itinéraire adapté au travail de guide”

Le maire de Crévoux, Marie-Jeanne Faure, appelle à la vigilance. « L'accident s'est produit hors domaine skiable. Les gens vont se balader où ils veulent. Tout ce que l'on peut faire, c'est appeler à la prudence. Lorsque les conditions sont mauvaises, on sort le drapeau à damier, au foyer de ski de fond communal. » Ce qui n'était pas le cas mardi. Le risque était de 2 sur 5, soit “limité”. « À cause du vent, peu de neige a été déposé, décrit Sédrick Wellem, responsable du site alpin de Crévoux. L'accident a eu lieu hors domaine skiable. Mais on voit que la montagne est pelée. Il n'est pas tombé tant de neige que ça. Sachant qu'en montagne, d'un versant à l'autre, les conditions peuvent changer totalement. » La goulotte des Enfers se divise en deux parties, selon

Frédéric Vionnet, moniteur de ski raid et responsable d'un site de matériel. Il est à l'origine d'une vidéo tournée dans cette cascade de glace, il y a environ un an. « Il y a une partie technique, et une partie plus facile, mais plus exposée aux avalanches. Ce sont des grandes pentes de neige qui sortent au sommet. » Selon le procureur de la République, le groupe se situait au sixième relais. « L'ascension en compte huit », ajoute Philippe Toccanier. « La descente se fait soit en rappel, soit on continue dans les pentes de neige, et on fait le tour à pied, vers le lac du Crachet. La partie intégrale fait 700 mètres. Cet itinéraire s'adresse aux alpinistes confirmés, mais il est classique, ici. C'était tout à fait adapté au travail de guide. »

A. L.

FAITS DIVERS EXPRESS

GAP

Le voisin permet d'éviter un cambriolage

■ Hier matin, vers 10 heures, le commissariat de police de Gap a reçu l'appel d'une personne domiciliée aux Eyssagnières qui s'inquiétait de voir deux jeunes filles dans le jardin de son voisin. Les policiers se sont rendus sur place et ont interpellé deux mineures, âgées de 17 ans et 12 ans, qui s'enfuyaient à travers champs. Les deux filles, originaires des pays l'Est, avaient un tournevis sur elle. Elles n'auraient pas eu le temps de fracturer la maison. Les policiers se sont rendu compte que la plus âgée des filles faisait l'objet d'une recherche par le tribunal de Bourg-en-Bresse (Ain), qui l'a condamnée à un mois de prison pour cambriolage. Elle aurait été interpellée une cinquantaine de fois pour vol par effraction. Les deux filles ont été prises en charge par la cellule des mineurs du conseil général.

FAITS DIVERS

Les agresseurs voulaient de l'argent

Un avocat marseillais dépouillé à son cabinet

MARSEILLE

Un avocat marseillais a été bousculé et dépouillé, mardi soir dans son cabinet du centre-ville, par deux individus casqués et armés, un mois après l'agression à son domicile d'un autre avocat. Vers 19 h, les deux malfaiteurs ont fait irruption au cabinet du juriste et se sont fait remettre des espèces après

l'avoir brutalisé. Puis, ils ont dérobé les bijoux de sa compagne, également avocate du même cabinet, présente lors des faits. « Ces agressions arrivent à des commerçants comme à des avocats. Au lieu de mettre des caméras partout dans le centre-ville, on ferait mieux de renforcer la présence policière », estime le bâtonnier de Marseille, Me Erick Campana.